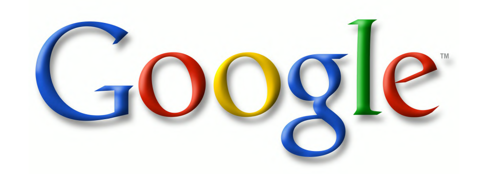


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

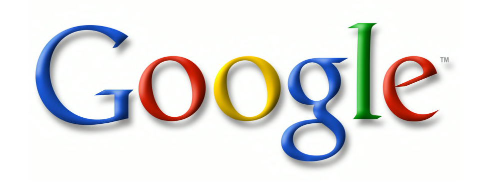
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`





### A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

### Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

### À propos du service Google Recherche de Livres

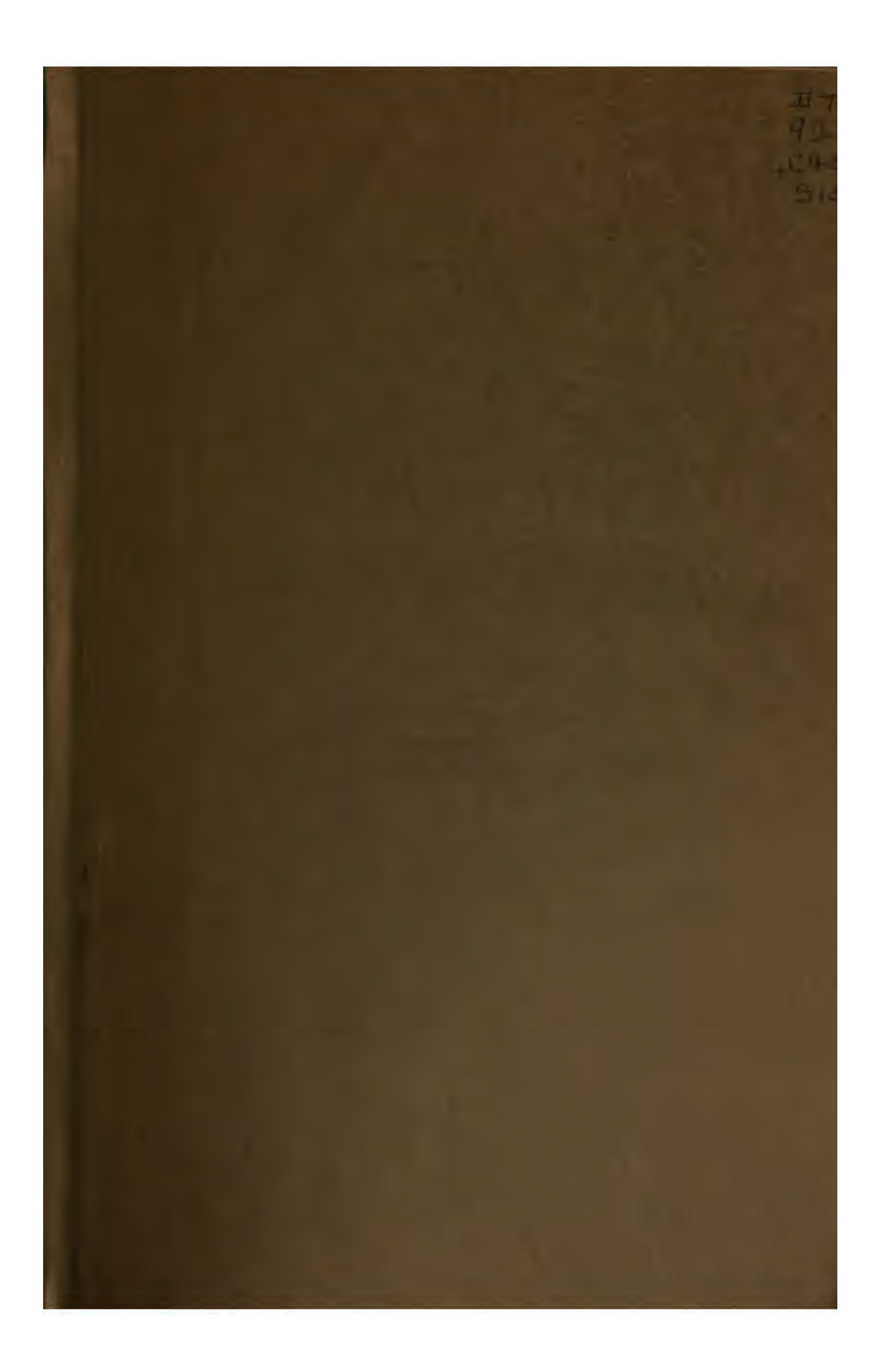
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DT
92
.C453
S15

B 442563

STORAGE
A2 x 3


SE TAIRE ET FAIRE



# OBSERVATIONS

SUR UN OPUSCULE

DE M. CHAMPOLLION-FIGEAC.

# OBSERVATIONS

SUR UN OPUSCULE

DE M. CHAMPOLLION-FIGEAC,

INTITULÉ

## ANNALES DES LAGIDES,

SUPPLÉMENT CONTENANT

LA DÉFENSE DE LA CHRONOLOGIE

DE CET OUVRAGE;

PAR M. J. SAINT-MARTIN.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DOUBLET.

1820.

# AVIS.

Notre adversaire voulant, dit-il, prouver, *si quelqu'un en doutait*, qu'il n'a pas été tout-à-fait indigne du suffrage honorable de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il s'efforce d'intéresser l'Académie en faveur de sa défense. Nous avertissons que nous ne croyons en aucune manière manquer au *respect* qu'on doit à cette illustre compagnie, en publiant des observations sur un jugement qu'elle n'a pas garanti, et qui n'est que relatif. Jamais elle n'a prétendu empêcher d'examiner et de discuter les ouvrages qu'elle a couronnés; nous pensons, au contraire, qu'elle ne peut voir qu'avec un vif intérêt une discussion qui ne peut tourner qu'au profit de la science.

Vignaud
1-18-30

# OBSERVATIONS

## SUR LA DÉFENSE

### DE LA

# CHRONOLOGIE DES LAGIDES.

---

3-12-35 H.C.M.

Lorsque je publiai, il y a quatre mois, mon *Examen critique des Annales des Lagides, par M. Champollion-Figeac*, je savais bien que les conséquences rigoureuses que j'y établissais, avaient besoin d'une dernière preuve pour produire conviction; je laissai à mon adverse partie le soin d'administrer cette preuve. Tout lecteur en état de juger, ou capable d'une assez grande attention pour suivre de point en point la discussion, en sera convaincu après la lecture de la défense de M. Ch. Tout son système repose sur un seul point dont la fixation est de pure invention : ce point est l'époque de la mort d'Alexandre : c'est là ce que j'ai attaqué; aussi M. Ch. s'est-il bien gardé d'en parler. Selon M. Ch., Alexandre mourut le 30 mai 323 av. J. C.; selon nous, ce fut le 22 juin 324. Selon M. Ch., on était alors dans la 4e année de la 113e olympiade : nous le croyons aussi; selon M. Ch., on était en l'an 424 de l'ère de Nabonassar :

nous le pensons également; pourquoi différons-nous donc? Nous différons, parce M. Ch. n'a pas fait attention que la 4e année de la 113e olympiade fut comprise entre le solstice d'été de l'an 325 av. J. C. et le solstice d'été de l'an 324, et que l'an 325 de Nabonassar a commencé le 12 novembre de l'an 325 av. J. C. et a duré jusqu'à pareil jour de l'an 324, d'où il résulte forcément que, même en suivant le système de M. Ch., il faudrait placer la mort d'Alexandre en l'an 324, comme nous le faisons, et non comme lui en 323.

Les deux points que nous admettons pour base fondamentale de la discussion, sont à l'abri de toute contestation; de l'aveu de tous les chronologistes, ils sont immuables. Rien de plus certain que les dates de l'ère de Nabonassar: son commencement est déterminé astronomiquement, et la forme bien connue de ses années est invariable. Pour les olympiades, quelque incertitude qu'il puisse y avoir sur la véritable époque de la première, et sur la forme d'année dont on se servait dans la haute antiquité, du moment qu'on connaît le rapport d'une année olympique quelconque avec une année julienne certaine, il ne peut plus rester le moindre doute. Or, pour ne citer qu'une preuve, le témoignage de Censorinus nous fait voir que le consulat de Pontius et d'Ulpianus, ou l'an 238 de l'ère vulgaire, répondait à l'an 986 de Nabonassar, et qu'on était alors dans la 2e année de la 254e olympiade. Le rapport de la 4e année de la 113e olympiade avec l'an 424 de Nabonassar, est donc irrécusable.

Il n'y a pas de système ici, je le répète: ces deux points sont fondamentaux dans la science chronologique; les

oublier ou les ignorer, c'est faire comme celui qui voudrait interpréter Virgile et Homère sans savoir conjuguer. Les véritables juges de cette discussion ne trouveront pas notre décision trop forte; mais d'autres personnes, guidées plutôt par des vues particulières que par l'amour de la vérité, la trouveront peut-être trop dure. Cependant, comme M. Ch. se trompe toutes les fois qu'il s'agit de réduire en temps julien, des années de Nabonassar ou des années olympiques, il me semble que, comparées, à l'énormité de l'erreur, mes expressions sont bien modérées. Comme la forme que j'ai donnée à mes critiques contre l'ouvrage de M. Ch. a été l'objet de quelques censures, avant d'aller plus loin, je vais m'expliquer sur ce point.

M. Ch. ne me reproche que d'être *tranchant, magistral*. Je ne sais pas si je le suis plus que lui dans son premier ouvrage, et si ce ne serait pas lui-même qui m'aurait inspiré ce ton. Si on le veut, je passe condamnation, parce que dans cette discussion le fond est la seule chose importante. J'oserai cependant faire observer que dans une polémique de ce genre, où il ne s'agit que de questions de fait, il est difficile de discuter autrement qu'en disant : Tel fait n'est pas exact, telle assertion est dénuée de fondement, tel passage ne dit pas ce que l'auteur lui fait dire. Une critique est toujours une sorte d'impolitesse; et quand on a à parler d'une chose qu'on regarde comme une erreur, il est impossible de l'appeler autrement qu'une erreur. Je le dis encore : j'accorde tout ce qu'on voudra, que j'ai eu tort dans la forme que j'ai donnée à mon *Examen critique*; mais je

dirai aussi que si M. Ch. peut m'accuser de n'avoir pas été assez poli avec lui, je peux dire avec toute raison qu'il n'est pas loyal avec moi, dans cette discussion. Rien de plus commode que de ne répondre qu'à ce qu'on veut, et en altérant de dessein prémédité les expressions d'un auteur, ou en lui prêtant des opinions qu'il n'a pas. M. Ch. devrait se rappeler que dans notre Examen critique nous nous sommes asservis à rapporter textuellement toutes ses assertions, pour ne rien leur faire perdre de leur avantage. Nous ne nous servirons pas, comme lui, d'une manière de raisonner captieuse, et qui semblerait avoir pour but d'en imposer à son lecteur : méthode qu'il a trop souvent employée dans son ouvrage, et que la politesse nous a empêché de caractériser dans notre *Examen*. Nous ne répondrons que par des observations improvisées, pour ainsi dire, à des phrases calculées à loisir.

Pour qu'on puisse avec plus de facilité suivre la discussion, j'emploierai l'ordre que M. Ch. a adopté pour se défendre, et je m'astreindrai à répondre successivement à tout ce qu'il allègue contre moi.

Après quelques considérations sur l'utilité et sur la bonté de son système, M. Ch. dit, p. 7 : « Que toutes « mes concordances sont en contradiction avec les dates « monumentales : mais que je tranche cette difficulté ca- « pitale, en assurant que les auteurs anciens se sont trom- « pés sur ces dates ; que celles des monumens se prêtent « sans peine à mes arbitraires explications : par exemple, « qu'un Ptolémée ne devait régner réellement que depuis « *six* ans, à l'époque d'un fait que l'inscription de Rosette « date cependant de la *neuvième* année du règne de ce

« même prince ; et le lecteur qui prend part à cette dis-« cussion se trouve forcé d'opter entre l'antiquité toute « entière et le nouveau critique. » Cette tirade, évidemment faite pour les personnes qui n'ont pas lu mon livre, n'est que la réunion d'assertions forgées à plaisir. Les personnes qui m'ont lu n'ont pas besoin que j'y réponde en détail : je n'ai jamais prétendu contredire l'antiquité toute entière ; tout ce que je souhaite à mon adversaire, c'est de ne la pas contredire plus que moi. Quant à la date de l'inscription de Rosette, je n'ai pas dit qu'elle n'était pas de la neuvième année du règne de Ptolémée-Epiphanes : mais seulement j'ai recherché de quelle époque ce prince comptait les années de son règne, pour savoir si, par hasard, il ne remonterait pas plus haut qu'on ne le croit, et s'il n'en serait pas de lui comme de Ptolémée-Philadelphe, auquel M. Ch. et l'*antiquité toute entière* donnent 38 ans de règne, tandis que de l'aveu même de M. Ch. il ne régna effectivement que 36 ans.

De la page 8 à la page 12, M. Ch. juge à propos de renouveler la discussion qui depuis Scaliger existe entre les érudits, pour savoir l'ordre que tenaient entre eux les mois athéniens, et qui maintenant se réduit à savoir si mæmactérion précédait ou suivait pyanepsion ; ce qui ne fait absolument rien à la question qui nous occupe, puisque ni les dates controversées de la vie d'Alexandre, ni aucune de celles qui peuvent s'y rattacher, ne tombent dans ces deux mois ; ainsi, quel que soit leur ordre respectif, il n'en résulte aucun changement réel dans la forme des années ou dans la somme des temps. Cependant, puisqu'il le faut, je vais défendre l'ordre que j'ai établi, et qui

est celui qui a été adopté par le savant abbé Barthélemy. M. Ch. se donne bien inutilement la peine de rapporter, avec beaucoup d'érudition, tous les passages allégués par Petau, Dodwell, Corsini, et beaucoup d'autres, contre Scaliger, et qui se retrouvent tous dans l'abbé Barthélemy et dans la dissertation de M. Buttmann, traduite récemment par M. l'abbé Halma; passages qui ne sont pas à beaucoup près aussi concluans que l'imagine M. Ch., puisque des critiques aussi habiles que l'abbé Barthélemy et M. Buttmann n'ont pas craint de les rejeter. M. Ch. a cru que parce que j'avais dit que cet ordre était *le seul* conforme aux anciens monumens, je le regardais comme bien important dans cette discussion; qu'il se désabuse. Cependant, comme M. Ch. s'est aventuré jusqu'à dire « que « cet ordre était le *seul* qui convînt aux idées du nou- « veau critique », je lui alléguerai, en faveur de mon opinion, des autorités autrement importantes et bien plus concluantes que ce passage d'Aristote (Hist. anim. VI. 29), où il est dit que les cerfs se recherchent après le lever d'Arcturus, vers les mois de boédromion et de mæmactérion, et que celui-ci (ibid. VI. 12.) « les corneilles « et les grues émigrent aux approches de l'hiver, les unes « au mois de boédromion et les autres en mæmactérion. » Je lui rappellerai que les inscriptions rapportées par Spon, Selden, Corsini et Chandler, qui donnent l'énumération successive des mois athéniens, sont bien autrement convaincantes, puisqu'elles sont des monumens publics. M. Ch. répondra peut-être encore (p. 10.), qu'il put en être ainsi pour les temps postérieurs à Adrien, sans rien prouver pour les temps antérieurs. Hé bien, s'il veut prendre

la peine d'ouvrir Diogène-Laërce, il y trouvera au livre 7, dans la vie de Zénon, un passage qui n'a jamais été cité par Scaliger, par Petau, Dodwell, l'abbé Barthélemy, Buttmann, etc., et qui lui prouvera, s'il a un peu l'habitude de vérifier des dates athéniennes, que dans le 3ᵉ siècle avant J.-C., mæmactérion, était le 5ᵉ mois de l'année athénienne; par conséquent pyanepsion, le 4ᵉ. J'avertis qu'il s'agit ici d'un décret du peuple athénien en faveur de Zénon de Citium. Sans doute les Athéniens connaissaient aussi bien que M. Ch. l'ordre de leur calendrier. Si M. Ch. veut des autorités plus anciennes, il trouvera dans le recueil des inscriptions de Chandler (2ᵉ part. n. 26) un fragment écrit selon l'orthographe antique et avec la forme des lettres athéniennes les plus anciennes, et qui, s'il n'a pas fait partie des tables de Solon, comme le pensent beaucoup de savans, peut cependant bien remonter à une époque voisine de ce législateur; et il y verra qu'alors, comme au 3ᵉ siècle avant J. C. et au temps d'Adrien, le mois de pyanepsion suivait celui de boédromion, et par conséquent que mæmactérion était le 5ᵉ de l'année. Je sais qu'il y a des monumens qui semblent en contradiction avec l'arrangement que j'établis et que M. Ch. combat avec tant de *légèreté*; qu'il me passe l'expression, elle lui vient assez souvent. Je ne les rejette pas ces autorités : je me borne, selon mon usage, à les expliquer, et à rechercher pourquoi elles diffèrent des autres. M. Ch. aurait pu voir dans ces paroles de la p. 25 de mon *Examen* : « Voici « l'ordre des mois qui composaient l'année athénienne, *en* « *usage à Athènes* », qu'il me restait des moyens de soutenir ce que j'avais avancé. J'en dirai davantage dans

ma *Chronologie de l'histoire ancienne*; en voilà bien assez sur un sujet qui ne fait rien à la question.

M. Ch. disserte ensuite assez confusément sur la longueur relative et constante qu'il attribue aux mois athéniens: il rappelle ( p. 12) que dans son premier ouvrage il a dit que dès les temps les plus anciens les mois athéniens étaient alternativement caves et pleins, ou de 29 et de 30 jours, tandis qu'il existe un passage fort clair d'Hérodote (I. §. 32), qui n'est pas susceptible de deux interprétations, et qui atteste qu'au temps de Solon les mois étaient encore tous de 30 j. Après avoir remarqué que, selon moi, hécatombæon et boédromion étaient chacun de 30 j., tandis que selon lui ils n'en avaient que 29, M. Ch. poursuit et dit, p. 12 : « Le critique a-t-il cité quelque « autorité à l'appui de son assertion? » Oui, j'ai cité Géminus. M. Ch. aime mieux répondre lui-même à cette question, en disant que je n'ai pas d'autre autorité que moi-même, et qu'en me contentant d'affirmer ce que je dis, j'avoue cependant que *le mois hécatombæon put bien être cave quelquefois et n'avoir que* 29 *jours*, et que je cite deux passages déjà connus de Démosthènes, lesquels disent, selon moi, que sous l'archontat de Mnésiphile, hécatombæon avait 30 j., et que sous Nicoclès, celui de boédromion en avait également 30. « Mais malheureusement, « dit M. Ch., le nombre 30 n'est pas dans le texte de « Démosthènes, où on lit seulement..... ἕνῃ καὶ νέᾳ. » Je le sais bien, puisque je l'ai dit. « Les mois ἕνη καὶ νέα, pour« suit M. Ch., sont bien les synonymes de τριάκας, le 30; « mais faut-il en conclure que les mois hécatombæon et « boédromion furent pleins ou de 30 jours? » D'abord je

n'ai rien dit de pareil; voici comme je m'exprime, p. 16 : « Le 30 fut nommé ἕνη καὶ νέα, *la vieille et la nouvelle*, « parce que c'est dans ce jour que la lune finit et renou- « velle son cours. Ce nom ne fut donc, par cette raison, « donné qu'au dernier jour des mois pleins. On laissa le « nom de *triacas* ou *trentaine* au dernier jour des mois de « 29 j. » Je ne répondrai pas autrement à la fausse allégation de M. Ch., par la raison qu'il me fait tenir un langage tout-à-fait contraire à ce que j'ai dit effectivement; quant à ce qu'il me reproche d'avoir cité des passages déjà connus de Démosthènes, je n'ai jamais songé à en inventer de nouveaux. Notre adversaire va chercher des passages de Géminus, de Proclus et de Tzetzès, que j'ai vus ailleurs que dans *Dodwell, Dodwell lui-même, et surtout Corsini* ( Défense, p. 12 ), et qui prouvent seulement, comme je l'ai dit, que le dernier des mois de 29 jours portait le nom de *triacas*. C'est donc bien à tort que M. Ch. dit, p. 13 : « Il n'est donc pas aussi certain que le dit le critique, qu'il « soit prouvé, par ces deux passages de Démosthènes, « que les mois hécatombæon et boédromion fussent « *pleins* ou de *trente jours*, puisque ce 30e jour se comp- « tait également dans les mois caves comme dans les mois « pleins, et s'exprimait également pour les uns comme « pour les autres, par les mots ἕνη καὶ νέα, qui n'indi- « quaient que le dernier de chacun de ces mois. » Cette décision est tout-à-fait contraire à ce que dit Géminus, et à un passage de Plutarque que M. Ch. cite à la p. 18, et dans lequel on voit que l'expression qui nous occupe, *la vieille et la nouvelle*, fut mise en usage, parce que le mois lunaire dépassait 29 j. et n'atteignait pas 30 j.; d'où

il suit que l'application de ce nom, que je n'ai jamais vu employé que d'une manière convenable, serait une absurdité appliquée aux mois de 29 jours, qui n'anticipaient sur aucunes lunaisons.

M. Ch. croit voir ou plutôt fait semblant de voir une contradiction dans ce que j'ai dit que les mois d'hécatombæon et de boédromion, chacun de 30 j., *purent bien quelquefois être caves et n'avoir que 29 jours.* S'il avait lu avec plus d'attention mon chapitre du calendrier athénien, il y aurait vu que ce que je disais de la durée constante des mois athéniens se rapportait aux temps antérieurs à l'an 432, et soumis au régime de l'octaétéride, et qu'il n'y a point de contradiction, puisque, admettant l'usage civil de la période de Méton, je l'admettais dans toutes ses parties, et je ne pouvais pas donner aux mois une durée constante, en contradiction avec la constitution de ce cycle, qui détermine la position des mois caves et pleins par des règles fort différentes. Qu'on rejette le cycle de Méton, à la bonne heure; mais qu'on n'aille pas attaquer, comme dites en thèse générale, des choses qui ne se rapportent qu'à une certaine époque. Cette assertion, et d'autres encore, prouvent, comme nous l'avons déjà dit (*Examen critique*, p. 20), que M. Ch. n'a pas compris la composition, très-compliquée, il est vrai, du cycle de Méton. En voici une nouvelle preuve. Il s'exprime ainsi, p. 13: « Démosthènes lui-même, fort mal à « propos cité, ce nous semble, par le critique, qui fournit « cette preuve contre sa prétendue objection; car dans le « même discours où l'orateur grec dit Ἑκατομβαιῶνος ἕνῃ καὶ « νέᾳ, Βοηδρομιῶνος ἕνῃ καὶ νέᾳ, il dit aussi Μουνιχιῶνος ἕνῃ καὶ νέᾳ;

« or; l'ordre immuable des mois athéniens veut que si hé-
« catombæon et boédromion sont pleins ou de 30 jours,
« comme l'affirme le critique, munychion soit cave ou de
« 29 jours; et puisque, à l'égard de ces trois mois dont
« deux ont 30 jours et dont l'autre n'en a que 29, Dé-
« mosthènes emploie, pour indiquer le dernier de tous les
« trois, les mêmes mots ἔνη καὶ νέα, il faut bien en con-
« clure que ces mots ne prouvent pas, quoiqu'en dise le
« critique, que les mois dont le dernier jour est indiqué
« par les mêmes mots fussent de 30 jours; et cette pré-
« tendue objection produite avec tant d'apparat n'est
« qu'une assertion irréfléchie, destituée de toute vrai-
« semblance. » Il ne m'appartient pas de qualifier cette manière de raisonner; c'est aussi par trop compter sur la bonne foi de ses lecteurs. L'ordre des mois athéniens n'était immuable pour la durée que dans l'octaétéride. Dans notre manière de raisonner, il s'agit du cycle de Méton; et dans ce cycle, cette immutabilité est impossible. Si M. Ch. veut un instant être de bonne foi, il conviendra qu'une pareille absurdité ne se trouve pas dans mon livre. D'après les règles du cycle, il y avait des années dans lesquelles les mois d'hécatomboéon, de bœdromion et de munychion pouvaient être de 30 jours, et malheureusement pour la réfutation très *magistrale* et passablement inconsidérée de M. Ch. dans la 2e année de la 110e olymp., à laquelle se rapportent les faits contenus dans le discours de Démosthènes, ces trois mois furent pleins conformément à ces règles, ce qui est une preuve de plus en faveur de mon opinion sur l'usage civil du cycle de Méton.

Aux pages 14 et 15, M. Ch. me reproche d'avoir avan-

cé, à tort, que c'était mal à propos qu'il s'était fondé sur Censorinus, Solin et Macrobe, pour dire que lors de l'établissement de l'octaétéride l'année grecque était de 354 j.; et, pour me convaincre d'erreur, il rapporte les passages de ces auteurs; voici celui de Censorinus : *Veteres in Græcia civitates cum animadverterent, dum sol annuo cursu orbem suum circuit, lunam interdum ter decies exoriri, idque sæpè alternis fieri; arbitrati sunt lunares XII menses et dimidiatum ad annum naturalem convenire. Itaque annos civiles sic statuerunt, ut intercalando facerent alternos XII mensium, alternos XIII.* Solin dit : *Græci singulis annis undecim dies et quadrantem detrahebant.* Pour Macrobe, voici ses paroles : *Nam et Græci cum animadverterent temerè se trecentis et quinquaginta quatuor diebus ordinasse annum.... intercalares statutâ ratione commenti sunt; ita ut octavo quoque anno nonaginta dies, ex quibus tres menses tricenum dierum composuerunt, intercalarent.* Que dit le passage de Censorinus? rien, surtout quand on fait attention qu'il parle de la triétéride, et quand on le rapproche du passage de Géminus, qui assure qu'autrefois, dans toutes les cités de la Grèce, les mois étaient tous de 30 jours, ce qui fait 360 jours pour l'année. C'est bien plus quand on le compare au passage d'Hérodote, bien autrement clair et important, qui explique de la manière la plus lumineuse la forme de la triétéride, période encore en usage au 6e. siècle avant notre ère, et qui se composait de deux années, chacune de douze mois, plus un mois intercalaire, tous de 30 jours, d'où il résulte qu'alors l'année ordinaire était de 360 jours, et

l'année intercalaire de 390 jours. Ainsi, bien loin de contredire le témoignage de Géminus et d'Hérodote, le passage de Censorinus le confirme. Que dit Solin? que quand on connut que la durée de l'année solaire était de 365 j. $\frac{1}{4}$, on en retrancha 11 j. $\frac{1}{4}$ pour en déduire la durée approximative de l'année lunaire; or, je demande si dans la haute antiquité les Grecs en étaient là? Macrobe prouverait peut-être davantage, si par malheur sa phrase ne contenait pas une grave erreur qui ferait croire qu'il pensait qu'à la fin de chaque octaétéride on intercalait 90 jours divisés en 3 mois. Je demande si l'autorité apparente d'un auteur étranger aux Grecs, qui vivait au commencement du 5[e] siècle de notre ère, et qui en s'exprimant commet une grossière bévue, peut être opposée au témoignage de Géminus, Grec fort instruit, qui vivait à Rhodes, plus d'un siècle avant notre ère; et si surtout elle peut prévaloir contre Hérodote qui lui est antérieur de plus de huit siècles, qui vivait un peu plus de cent ans après l'époque dont il parle, et du temps que la période octaétérique était en pleine vigueur? Après cet éclaircissement nécessaire, avons-nous trop dit en avançant que l'assertion de M. Ch. *n'est fondée sur aucun témoignage incontestable, qu'elle manque de fondement, qu'elle dérive de passages détournés de leurs véritables sens*, et que dans Censorinus, Solin et Macrobe, il s'agit *des temps postérieurs à l'octaétéride*? Insister davantage est sans doute inutile.

Comme je me suis permis quelques réflexions sur ce que M. Ch. avait dit que Solon, *peut-être* instruit par l'expérience de l'Egypte, avait tenté de régulariser l'année

civile d'Athènes, il prétend que *j'ai querellé*, à la fois, Solon et sa proposition. Pour sa proposition, je l'aurai *querellé*, s'il le veut, à toute force; mais, à Dieu ne plaise que j'aie jamais rien à démêler avec un aussi respectable personnage que Solon. Quant à nier, comme il s'imagine que je l'ai fait, que ce législateur ait eu aucune part à la réforme de l'année athénienne, il devait faire attention qu'on lit à la p. 15 de mon Examen : « Je ne déciderai pas non « plus si Solon fut entièrement étranger à ce grand événe- « ment. » Je me suis contenté de remarquer, deux lignes plus haut, que les antiques années de 360 jours étaient encore en usage du temps de Solon, d'après le témoignage irrécusable d'Hérodote; et bien plus, j'ai dit que si ce « législateur avait été instruit par l'expérience de l'Egypte, « on en verrait quelque trace dans le calendrier athénien, « tandis qu'il est constant, au contraire, qu'il n'y a pas le « moindre rapport entre les années grecques et égyp- « tiennes. » M. Ch., sans quitter le ton fort *magistral* qu'il a pris avant moi, puisqu'il l'avait dans son premier livre, dit encore que *je renoncerai sans doute à cette considération peu réfléchie peut-être*. Non : je lui avoue qu'il m'est impossible de voir le rapport qu'il peut y avoir entre des années lunaires imparfaites, constamment de 354 ou de 384 jours, et des années vagues de 365 jours.

Nous arrivons enfin à la grande question, qui est de savoir : si les Grecs se sont servis toujours, ou un temps seulement, de la période octaétérique? Selon M. Ch., ils s'en servirent exclusivement dans tous les temps, tandis que nous pensons que les Grecs, après avoir reconnu l'imperfection de l'octaétéride, et après l'avoir corrigée,

adoptèrent la période bien plus parfaite de Méton, qui fut ensuite rectifiée par Calippe, et qui seule servit à la supputation des temps, jusqu'à l'établissement de l'année julienne.

M. Ch. me reproche plusieurs fois d'aimer beaucoup les cycles; il faut qu'il aime singulièrement le désordre, pour croire que les Grecs aient imaginé d'appeler le quinzième jour de leurs mois, *pleine lune*, et le premier, *nouvelle lune*, dans un système d'années lunaires si imparfait, que la *pleine lune* pouvait souvent être à la place de la *nouvelle lune*, et s'éloigner chacune tellement de leur place naturelle, que la néoménie aurait successivement parcouru tous les jours de la lunaison. Quoiqu'en puisse dire M. Ch., j'aurai toujours bien de la peine à croire que les Grecs aient inventé une méthode très compliquée, il est vrai, mais à peu près exacte, de supputer les temps, et qu'ils aient élevé des statues à son auteur, pour ne pas se servir de cette méthode, qui aurait été réservée aux seuls astronomes, qui n'en avaient que faire, puisqu'ils avaient d'autres calendriers pour leur usage. M. Ch. torture outre mesure les passages des anciens, où il est question de l'usage civil du cycle de Méton, et veut le borner à l'usage d'indiquer seulement le retour régulier des étoiles: ce qu'il veut bien cependant déclarer *difficile à croire*, voyez p. 26 de sa défense; et effectivement, une pareille destination est incompatible avec la nature du cycle de Méton. Pour indiquer ces retours d'une manière à peu près sûre, il ne faut pas des années lunaires composées d'un nombre inégal de mois qui tantôt avancent et tantôt reculent sur l'année solaire; il faut un calendrier

solaire, comme en avaient tous les astronomes grecs, qui, pour cet objet, se servaient des signes du zodiaque. Méton avait effectivement fait un calendrier de cette espèce, et on en trouve de nombreux fragmens dans Géminus et dans d'autres écrivains; et je crois que M. Ch. serait fort embarrassé, s'il était obligé de trouver dans un ancien auteur une date précise d'un phénomène céleste exprimé autrement que par un mois zodiacal. Ces mois zodiacaux, qui formaient une véritable année solaire, étaient connus de tous les Grecs, et ils étaient les seuls employés dans les calendriers astronomiques et agricoles.

Maintenant, si le cycle de Méton n'était pas employé dans l'usage civil, s'il ne pouvait pas convenir aux astronomes, qui ne s'en sont jamais servis, je demande à quoi a-t-il pu être bon? Pourquoi les Grecs l'ont-ils transmis aux Juifs et à nous, qui, comme eux, sommes obligés de régler nos fêtes religieuses sur la lune? Le nom seul de néoménie, donné au premier jour du mois, suffirait pour faire supposer, dans l'absence de toute autre preuve, que les Grecs avaient une méthode assez exacte de régler leurs années sur la lune; ce qui aurait été impossible, s'ils s'étaient servis constamment d'une année de 354 jours, que M. Ch., dans son premier ouvrage, appelait *lunaire*, tandis qu'il ne peut y avoir d'année lunaire tant soit peu exacte; que quand, sur une somme de temps quelconque, on a, pour année moyenne, 354 j. et 8 h. environ. Trois mois intercalaires de 30 j. chacun, répandus sur un espace de huit années, ne peuvent pas amener l'accord des néoménies avec les nouvelles lunes; en 16 ans, on se trouverait en retard de 3 jours, et ce ne serait qu'au bout de 160

ans qu'on pourrait, en rétrogradant, atteindre une nouvelle lune.

Mais continuons d'examiner les assertions de M. Ch., ennemi bien acharné du cycle de Méton; il prétend encore, p. 21, que j'ai altéré son texte *pour avoir quelque chose à reprendre*, quand j'ai dit que « l'octaétéride « ne pouvait pas ramener le premier jour de chaque « olympiade, *à* la nouvelle lune qui suivait le solstice « d'été », tandis qu'il fallait dire *vers* la nouvelle lune. La réponse à cette chicane est dans ce que nous venons de dire : quand la néoménie octaétérique se trouvait à plus de quinze jours de distance de la nouvelle lune qui suivait le solstice d'été, peut-on dire qu'elle était *vers* cette nouvelle lune? M. Ch. prétend encore, p. 21, que je reste d'accord avec lui « que depuis Solon au moins, « jusqu'au 15 ou 16 juillet de l'an 432 av. J. C., le calen- « drier civil fut réglé à Athènes par l'octaétéride, telle qu'il « l'a exposée ». Ce que je n'ai pas dit; il n'a qu'à voir à la page 18 de mon *Examen*. L'imperfection de l'octaétéride fut bientôt reconnue à Athènes, où on avait des astronomes; elle y fut rectifiée; j'en ai pour preuve, outre le témoignage de Géminus, celui de toutes les dates athéniennes comparées aux autres dates grecques et antérieures à l'an 432. Ceci sera plus amplement détaillé ailleurs.

M. Ch. croit encore, page 26, trouver un grand argument contre le cycle de Méton, dans un passage de Géminus qui dit que « ceux qui dressaient les tables des « significations, ne pouvant pas les indiquer avec cer-

« titude pour chaque jour, chaque mois et chaque « année, parce que l'année ne commence pas à la même « époque chez tous les peuples, que leurs mois portent « des noms différens, et que les jours ne se comptent pas « de même, ils rattachèrent ces variations à des signes « fixes, ou aux levers des astres », c'est-à-dire qu'ils se servirent de calendriers zodiacaux, comme nous l'avons dit nous-mêmes. Certainement les Grecs commençaient presque tous leur année à des époques diverses, et les noms de leurs mois étaient différens; par l'adoption du cycle de Méton, il devait arriver, par la différence du point de départ de chacun des cycles grecs, que les jours retranchables tombant à des époques diverses, les mois caves et pleins ne se répondaient pas dans le même ordre, d'où il résultait nécessairement une légère différence dans le rapport des quantièmes, ce qui fait que la remarque de Géminus est vraie, sans qu'elle prouve rien contre le cycle de Méton.

A la page 27, on allègue un passage de Thucydide, pour prouver que la nouvelle lune vraie pouvait bien n'être pas toujours d'accord avec la néoménie civile; nous avons fait la même remarque à la p. 24 de notre *Examen*, et nous avons expliqué pourquoi. Ce que dit ensuite M. Ch. est de toute impossibilité dans son hypothèse. « Dans l'usage civil, dit-il, le premier jour de « chaque mois, qui, pour tous les mois de l'année, por- « tait le nom de Νουμηνία, néoménie ou nouvelle lune, « arrivait souvent quelques jours avant ou quelques « jours après la nouvelle lune naturelle », ce qui est

vrai dans le cycle de Méton; mais est impossible dans l'octaétéride, où les néoménies se trouvent dans un retard croissant pendant 160 ans.

A la page 29, M. Ch. cherche à tirer parti d'un passage de Géminus dans lequel il est dit que les mois civils étaient alternativement pleins et caves, ce qui a pu en effet se dire en termes généraux dans tous les systèmes chronologiques des Grecs, et qui, comme on va bientôt le voir, n'a pu se dire que dans ce sens. Le cycle de Méton était composé de 125 mois pleins et de 110 caves, disposés de sorte que le concours successif de deux mois pleins ne se renouvelait que 13 fois en 19 ans, de façon qu'on pouvait bien dire généralement que les mois caves et pleins alternaient; et M. Ch. ne fait pas attention que ce passage ne peut pas être adopté à la lettre, en se servant de l'octaétéride, puisque le mois intercalaire étant, de son aveu, toujours de 30 jours, dans l'espace de 8 ans il arrivait trois fois de voir deux mois pleins à la suite l'un de l'autre.

M. Ch. ne veut pas (p. 30) que le but des réformes de Calippe et de Méton ait été de célébrer les fêtes et les sacrifices aux temps voulus par les lois, c'est-à-dire de célébrer la néoménie à la nouvelle lune, etc. Si, comme il en convient, ce fut le véritable motif qui fit inventer l'octaétéride, la chose est, à plus forte raison, vraie pour le cycle de Méton.

Aristophane reproche aux Athéniens, dans sa comédie des Nuées, de « n'observer aucun jour régulièrement, et « de mettre, à cet égard, tout sens dessus-dessous », ou selon le scholiaste, « de n'observer pas exactement les jours

« selon la lune ». Ce sarcasme, sans doute fort plaisant, rapporté par M. Ch. (p. 31), peut provenir de ce que, par la nature même du cycle de Méton, la néoménie pouvait quelquefois être en avance ou en retard d'un ou de deux jours de sa véritable place. La comédie des Nuées fut représentée huit ans après l'établissement du cycle de Méton; et Aristophane, qui connaissait toute l'imperfection des moyens employés, pour corriger l'octaétéride, n'était peut-être pas homme à croire sitôt et sans une longue expérience à l'efficacité de la nouvelle méthode.

Je crois avoir suffisamment réfuté toutes les prétendues objections de M. Ch. contre l'établissement de l'usage civil du cycle de Méton. Je conviens que ce cycle est très compliqué, très incommode; qu'avec lui les calculs ne vont pas aussi vite qu'avec l'octaétéride; qu'il faut plus de temps, plus de conditions, pour vérifier une date. Qu'y faire si le fait est vrai? Si par hasard il n'était pas vrai, je prie M. Ch. de vouloir bien me dire comment, d'après le témoignage de tous les historiens et non pas des astronomes, la bataille d'Arbelles aurait été livrée le 26 d'un mois athénien et onze jours après une éclipse de lune? Tous les systèmes du monde ne peuvent pas aller contre une pareille preuve. Elle n'est pas la seule. Qu'il m'explique aussi pourquoi Ptolémée mentionnant trois éclipses observées à Babylone, et après les avoir datées exactement d'après l'ère de Nabonassar, se borne-t-il à indiquer le mois athénien, si ce n'est parce que tout le monde savait à quelle époque d'un mois lunaire on pouvait voir des éclipses. Quand il s'agit d'observations d'étoiles, il en use tout autrement; on trouve dans son Almageste

trois observations datées à la manière de Macédoine; le 5, le 14 et le 5 de mois civils, et quatre autres en mois athéniens, dont les quantièmes sont: 25, 15, 8, 25. Que M. Ch. fasse lui-même les calculs, ou qu'il les fasse faire par quelque astronome de ses amis, et il verra que ces dates correspondent avec des jours de lunaison exprimés numériquement de même. M. Ch. nous expliquera-t-il pourquoi, dans l'année même de l'invention de la période métonique, les Athéniens, comme il en convient, changèrent l'époque initiale de leur année, qui passa alors du solstice d'hiver à celui d'été? Il nous dira sans doute aussi si cela ne fut pas une conséquence de la célèbre détermination que Méton fit alors de ce solstice, et qui devint la base de sa réforme du calendrier. Il y a encore quelque chose de plus pour prouver ce que nous soutenons; c'est que les cycles de Méton et de Calippe ont quelque chose de particulier, pour les faire reconnaître dans l'usage civil des peuples de l'antiquité. Les mois caves s'y déterminaient par le moyen de certains jours appelés ἐξαιρήσιμοι, ou *retranchables*, qui se trouvaient par le moyen de certaines règles que nous avons déjà fait connaître. De l'usage de ces jours on peut hardiment déduire l'usage des cycles qui seuls les admettaient. Cicéron, qui n'était pas astronome, est bien clair quand il dit: *Est consuetudo Siculorum, cæterorumque Græcorum, quòd suos dies mensesque congruere volunt cum solis lunæque rationibus, ut nonnunquam, si quid discrepat, eximant unum aliquem diem aut summum biduum ex mense, quos illi* exæresimos *nominant.* Plutarque, qui n'était pas non plus astronome, est bien aussi clair quand il dit, dans ses Symposiaques (lib. IX, 6): *Nous retranchons*

*le deuxième jour de boédromion*, τὴν δευτέραν τοῦ Βοηδρομιῶνος ἡμέραν ἐξῄρημεν, *non à cause de la lune*, οὐ πρὸς τὴν σελήνην, *mais parce qu'on croit que c'est en ce jour que les dieux se sont disputé la possession de l'Attique.* Si ce n'était pas à cause de la lune qu'on retranchait dans le calendrier athénien le 2 de boédromion, il y avait donc dans ce calendrier d'autres jours qu'on retranchait pour cette raison; il était donc régi par le cycle de Méton. Il ne me reste plus qu'à faire encore une fois, à M. Ch., une question que je lui ai déjà adressée dans mon Examen (p. 20). Pourquoi a-t-il pris l'indication julienne de toutes ses dates olympiques dans les *précieuses* tables de Dodwell? c'est lui qui les nomme ainsi (Annales des Lagides, tom. I, p. 155). Or elles ne peuvent être *précieuses* que pour quelqu'un qui admet le cycle de Méton, puisqu'elles ne sont faites que pour ce cycle.

M. Ch. passe ensuite à l'explication de la date athénienne, le 6 thargélion, qu'Elien assigne à l'époque de la mort d'Alexandre. M. Ch. ne s'arrête pas, ainsi qu'il lui importerait de le faire dans l'intérêt de son système, à montrer comment il se peut que le 6 thargélion de la 4<sup>e</sup> année de la 113<sup>e</sup> olympiade ait pu répondre au 30 mai de l'an 323 av. J. C., tandis que ce devrait être avec le 30 mai de l'an 324; ni comment il peut se faire que le 6 d'un mois *lunaire* chez un peuple se trouve être le 28 d'un mois *lunaire* chez un autre peuple. Il commence par dire que, selon mon habitude, je déclare la date d'Elien inexacte, quand je me suis simplement borné à rechercher si elle était vraiment l'expression athénienne, originale de la date de la mort d'Alexandre; ou si elle n'était pas le produit d'une concordance, comme on était

dans l'usage d'en faire du temps d'Elien et long-temps avant lui. M. Ch. trouve mauvais ( p. 47 et 48 ) que je dise que « tout le monde a remarqué que Plutarque, « Arrien et Elien, en recherchant l'expression athénienne « d'une date macédonienne, *et vice versâ*, ont toujours « pris pour base de leurs calculs l'année julienne en usage « de leur temps ». Ce n'est pas moi, c'est Fréret qui, après beaucoup d'autres, a fait cette remarque. M. Ch. me demande ensuite pourquoi, après avoir rejeté la date athénienne d'Elien, j'adopte celle du 6 hécatombæon que Plutarque assigne à la naissance d'Alexandre. J'adopte cette date de Plutarque parce que, étant le terme de comparaison d'une autre date macédonienne placée au second rang, je dois croire que c'est elle que Plutarque empruntait à un auteur plus ancien que lui, et parce que, de l'aveu du même écrivain, Alexandre naquit vers l'époque de la célébration des jeux olympiques, qui commençaient le 11 hécatombæon. Dans mon *Examen*, je n'ai pas dit, comme l'avance M. Ch. ( p. 48 ), que la date d'Elien *était écrite selon l'année julienne*, puisqu'alors, et long-temps après, l'année athénienne était encore luni-solaire; je me suis contenté de dire qu'on devait n'y voir qu'une concordance faite par Elien entre le 28 dæsius du calendrier julien des Macédoniens et le 6 thargélion de l'année athénienne, qui tous deux répondaient au 20 mai de l'an 218 de J. C., temps auquel écrivait cet auteur. Je le pense encore; mais je dis plus, et j'avoue que je n'imagine pas comment M. Ch. a pu se décider à choisir pour une des bases fondamentales de son système un passage d'une aussi faible autorité que celui d'Elien, et dont M. Ch. ne peut

encore se servir qu'au moyen d'un contre-sens : on va bientôt en juger.

Dans le chapitre 25 du 2^e^. livre de ses histoires diverses, Elien parle de tous les événemens heureux pour les Grecs, arrivés le 6 de thargélion, ἡ ἕκτη τοῦ Θαργηλιῶνος δεξιὰ τοῖς Ἕλλησιν. Partout dans ce chapitre les mots ἡ ἕκτη Θαργηλιῶνος, sont le sujet exprimé ou sous-entendu. Aucun des interprêtes d'Elien n'en a douté. Elien termine son chapitre par ces mots: καὶ αὐτὸν δὲ τὸν Ἀλέξανδρον, καὶ γενέσθαι, καὶ ἀπελθεῖν τοῦ βίου, τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ, πεπίστευται, que nous ne pouvons mieux faire que de rendre par l'élégante et fidèle traduction de M. Dacier, qui s'exprime ainsi: *Enfin on ajoute que le sixième jour de ce mois fut celui de la naissance et de la mort d'Alexandre.* Tout le monde a entendu ce passage de la même façon ; il est grammaticalement et logiquement impossible de l'interpréter d'une autre manière; il n'y a que M. Ch., qui en avait absolument besoin qui puisse être d'un avis contraire. Comme il est constant, par le témoignage circonstancié de Plutarque, admis par M. Ch., qu'Alexandre est né le 6 hécatombæon, il faut bien admettre qu'Elien s'est trompé en plaçant sa naissance au 6 thargélion; ce qui affaiblit prodigieusement l'autorité de ce passage. M. Ch., pour se tirer d'affaire, suppose qu'Elien a voulu dire seulement qu'Alexandre était né et mort *le sixième* jour d'un mois; il traduit donc (Annales des Lagides, tom. I, p, 130): *On dit aussi qu'Alexandre naquit et mourut un même jour*, et cette traduction est un contre-sens complet. Il ne me serait pas difficile de faire voir que cette nouvelle date est encore le résultat d'une concordance plus ancienne qu'Elien, et qu'il aura trouvée

toute faite dans un auteur plus ancien que lui. Je demande si en bonne critique c'est sur une pareille autorité qu'on doit faire reposer un système tout entier ?

Comme j'avais remarqué qu'il était fort singulier que M. Ch., pour démontrer la bonté de son calcul, eût négligé de donner l'expression julienne de la naissance d'Alexandre, après avoir donné celle de sa mort, et après avoir supputé en jour la durée de la vie de ce conquérant, et qu'il était fort étonnant qu'il fût allé chercher une éclipse de lune observée, à Babylone, le 12 décembre 382 avant J. C., long-temps avant Alexandre, j'avais de plus remarqué qu'il était fort surprenant que Ptolémée, s'étant contenté d'indiquer le mois athénien dans lequel était arrivé cette éclipse, parce que dans un mois lunaire tout le monde savait à quelle époque une éclipse pouvait arriver, il était fort extraordinaire que M. Ch. eût suppléé au silence de Ptolémée, en mettant cette éclipse au *quatre* de la lune; et à cette occasion, pour éviter toute expression qui aurait pu blesser la délicatesse de mon adversaire, j'avais exprimé, aussi fortement que possible, mon extrême étonnement par des points d'interjection. M. Ch. fait semblant de ne pas comprendre mon étonnement; et pour que je donne *ma haute approbation* à son système, il reproduit, avec quelques additions, l'un de ces tableaux qu'il avait déjà placé dans son histoire des Lagides, tableaux si séduisans pour l'œil, mais si peu convaincans lorsqu'on les discute. Comme j'avais remarqué que l'éclipse que M. Ch. avait placée au 12 décembre 381 avant J. C., était effectivement arrivée le 12 décembre 382, il s'exprime ainsi à ce

sujet (p. 38) : « La date julienne de cette éclipse a été « fixée par les astronomes au 12 décembre 381 avant « J. C., la première année avant cette ère étant, selon « l'usage des astronomes, comptée *zéro*. Mais, selon l'usage « des chronologistes qui marquent 1 cette même année, « l'éclipse dont il s'agit doit être comptée du 12 dé- « cembre 382, ainsi que le reconnaît notre critique ; et « pour éviter toute confusion à cet égard, il suffit d'être « averti de ces deux manières de compter les années anté- « rieures à l'ère vulgaire ». Je répliquerai à M. Ch. qu'il ne suffit pas d'en avertir, mais qu'il faut ne pas les confondre et comparer ensemble deux points, dont l'un est compté astronomiquement, et l'autre chronologiquement ; car M. Ch. oublie, en calculant les jours écoulés entre l'éclipse et la mort d'Alexandre, que c'est à la manière des chronologistes qu'il a fixé cette dernière date au 30 mai 323 avant J. C., comme on en a la preuve irrécusable à la page 77 du tom. II de ses *Annales des Lagides*, et ailleurs ; et conséquemment, que s'il place l'éclipse au 12 décembre 381, il doit faire descendre la mort d'Alexandre au 30 mai 322 ; de sorte que dans sa brillante supputation, il fait habilement disparaître une année entière. On est vraiment fâché de voir toutes les subtilités que M. Ch. imagine pour se tirer d'affaire, et soutenir le système qu'il a établi sur l'inadmissible autorité d'Elien, et pour nous faire croire qu'en l'an 382 avant J. C., les éclipses de lune arrivaient au 4 de la lune.

Ce n'est pas tout : M. Ch. a voulu encore y ajouter. Sa concordance du 12 décembre 382 avant J. C., avec le 4 d'un mois lunaire athénien, étant toute hypothétique,

puisqu'elle dérive elle-même d'une concordance hypothétique, elle ne pourra prouver que quand on l'aura mise en rapport avec un autre point incontestable. Nous allons voir comment il y est parvenu. M. Ch. admet, avec tous les savans, que le premier jour du cycle de Méton fut le 16 juillet 432 avant J. C., ou 431 astronomiquement. Il est naturel de penser que le cycle de Méton commençait avec un mois nouveau et une nouvelle année, et que ce 16 juillet fut le premier d'hécatombæon, avec d'autant plus de raison, que tous les astronomes s'accordent à le regarder comme le premier jour d'une lunaison. Pas du tout : M. Ch., dénaturant un passage de Diodore de Sicile, veut que le 16 juillet ait répondu au 13 scirophorion athénien; de sorte que le cycle de Méton, quel qu'ait été son usage civil ou astronomique, aurait débuté en plaçant ses néoménies, au 18e jour de la lune : lui qui n'était inventé que pour mettre les néoménies civiles en rapport avec les nouvelles lunes vraies. C'est vraiment abuser de la patience des lecteurs que de répondre à de pareilles assertions. Personne ne le croirait, si elles n'étaient pas imprimées.

Tout le monde sait, et toute l'antiquité l'atteste, que tous les travaux de Méton avaient pour base une observation du solstice d'été, faite en la 4e année de la 86e olympiade, 432 avant J. C., de concert avec Euctemon, astronome athénien. La date de ce solstice est le 27 juin 432 avant J. C.; comme ce jour était le *treizième* d'une lunaison naturelle, et que par suite de la méthode mentionnée par Géminus, et destinée à corriger les imperfections de l'octaétéride, il était impossible, dans le calendrier athénien, qu'en l'an 432 les néoménies fussent de 18

jours en retard sur leur place naturelle. C'est à ce jour, 27 juin, que se rapporte la date du 13 scirophorion, donnée par Diodore de Sicile. De plus, comme on sait que c'est à la nouvelle lune qui suivait le solstice d'été que commençaient les olympiades et les années athéniennes, il est clair que c'est à la nouvelle lune qui suivit le solstice observé par Méton, qu'il faut placer le premier hécatombæon de la première année de son cycle. En l'an 432 avant J. C., la nouvelle lune, après le solstice d'été, arriva par le méridien d'Athènes, le 15 juillet à 7 h. 15' du soir; il est clair que le 16 juillet fut le premier jour d'hécatombæon, qui, de cette époque, devint le premier mois de l'année athénienne, tandis qu'antérieurement il n'était que le septième, ce qui est une preuve assez notable de l'adoption civile du cycle de Méton, et de la révolution que cet astronome opéra dans le calendrier d'Athènes. Ce nouveau point d'appui que M. Ch. n'avait pas d'abord songé à donner à son système, tombe donc de lui-même, comme tous les autres; ils sont de pure invention et créés les uns pour les autres, non dans leur expression antique, mais dans leur concordance. Ainsi M. Ch. nous permettra donc encore de croire, jusqu'à nouvel ordre, qu'en l'an 382 avant J. C., les éclipses de lune arrivaient, comme à présent, au milieu de la lunaison, et non le 4, puisqu'en l'an 331 av. J. C., de l'aveu de toute l'antiquité, elles arrivaient à leur véritable époque.

Voilà qui est bien constaté. L'édifice chronologique de M. Ch. repose sur un passage entendu à contre-sens, et qui, ramené à sa véritable expression, ne prouve rien par lui-même, puisque de deux dates qu'il contient il y en a

une qui doit être nécessairement fausse, de l'aveu de M. Ch. lui-même. Les quatre points fondamentaux de son système, qu'il a soin de rappeler à la page 51, et qui sont : 1° l'établissement du cycle de Méton, 2° l'éclipse d'Evandre, 3° la naissance d'Alexandre, 4° la mort d'Alexandre, tombent donc d'eux-mêmes avec toutes leurs explications. Je demande maintenant ce que deviennent les conclusions suivantes, qui sont aux pages 50 et 51 : « Ainsi les concordances fondées sur ces dates athé- « niennes, telles que les anciens les ont faites, deviennent « de plus en plus certaines, à mesure que nous examinons « chacune des objections par lesquelles notre critique a « cru pouvoir les attaquer; et rien, en pareille matière, « n'est ni plus concluant, ni plus à l'abri de l'erreur, que « les résultats des épreuves auxquelles on soumet ces « concordances proposées, en les comparant à d'autres « concordances dont l'exactitude est dès long-temps re- « connue. Telles sont celles que nous avons produites dans « notre ouvrage sur l'histoire d'Alexandre, et peut-être « pensera-t-on qu'il est peu d'opinions, en fait de cri- « tique historique, dont les fondemens puissent être « plus facilement vérifiés : et à cet égard nous devons aux « doutes du critique d'avoir été contraints d'en multi- « plier les preuves. » Je laisse tous les autres éloges que M. Ch. donne à son système : la citation est assez longue.

Arrêtons-nous encore quelques instans. M. Ch. a jugé à propos, pour prouver qu'il avait eu raison de prendre dans Elien la principale base de son système, de faire une longue excursion, qui n'a pas d'autre but que d'exalter outre mesure l'importance et l'exactitude de cet

auteur. Nous allons donc examiner si, en effet, Élien mérite toute la confiance que lui accorde M. Ch. Nous sommes par là obligés de sortir de la question; mais que faire? Nous nous sommes engagés à répondre de point en point à M. Ch.; il faut bien que nous le suivions dans ses digressions : car, quoiqu'il ait promis dans son avertissement, pag. 2, de se renfermer dans les limites de la discussion, il est difficile, dans le court espace que tient sa défense, de perdre plus long-temps et plus souvent son sujet de vue. Laissons d'abord parler M. Ch. Il dit, pag. 49: « Le chapitre tout entier d'Élien témoigne de son « exactitude; car il rapporte tous les événemens heureux « pour les Grecs qui arrivèrent dans le courant du mois « de thargélion, et à des époques bien diverses de leur his- « toire, telles que la naissance de Socrate, la défaite des « Perses (à Artémisium), la bataille de Platée, celle de My- « cale, la défaite de Darius, et enfin la mort d'Alexandre « (qu'on nous accorde d'y joindre aussi la naissance de « ce conquérant); et de deux choses l'une, ou Élien a pris « dans les historiens ses prédécesseurs ces dates toutes « faites pour l'époque de ces événemens, ou bien toutes ces « dates sont juliennes : pour soutenir cette seconde hypo- « thèse, il faut que tous ces événemens soient arrivés « tous, sans exception, un 20 mai julien, qui, dans « l'année vague par laquelle étaient réglés les calendriers de « ces époques, aurait correspondu à divers jours de di- « vers mois athéniens, dont Élien aurait pris sur lui de « donner la traduction selon l'époque où il écrivait. » D'abord je n'ai pas prétendu établir l'absurde hypothèse que M. Ch. me prête si généreusement; et par la ma-

nière dont il s'exprime, on serait tenté de croire qu'il est bien peu accoutumé à traiter et à discuter des matières chronologiques, ce que je suis au reste bien loin de penser. Je me suis contenté de dire, ce qui est bien différent, qu'Élien, comme Arrien et beaucoup d'autres auteurs contemporains, a confondu le 28 dæsius, véritable date de la mort d'Alexandre, selon l'antique calendrier luni-solaire des Macédoniens, avec le 28 dæsius du calendrier solaire en usage de leur temps. Comme ce jour répondait alors au 20 mai julien, pour avoir l'époque de la concordance, il suffit de savoir quand le 6 thargélion de l'année luni-solaire des Athéniens, encore en usage du temps d'Élien, pouvait correspondre avec le 20 mai : or, c'est ce qui arriva en l'an 218 de J. C., qui tombe dans la durée de la vie d'Élien. Ce n'est pas là faire *un jour julien*, comme le dit M. Ch. (pag. 48), du 6 thargélion athénien. Le concours de ces deux jours ne peut se trouver qu'une fois en 76 ans; et si Elien n'est pas l'auteur de cette concordance, il faut admettre qu'il a pu l'emprunter à un écrivain plus ancien que lui, et qui vivait lors de cette coïncidence, qui s'était renouvelée trois fois depuis l'établissement de l'année julienne; pour nous, c'est indifférent. Tout ceci est fort compliqué, j'en conviens, et je conçois qu'on puisse facilement se méprendre, quand l'aversion qu'on a pour les cycles vous a empêché de les étudier. Nous voilà bien loin du chapitre d'Élien, hâtons-nous d'y revenir : la discussion dont il va être objet achevera de faire voir ce qu'on doit penser de la dernière partie du passage de M. Ch., que nous venons de transcrire.

Elien rapporte donc, à la date du 6 thargélion, sept

événemens fameux de l'histoire grecque. On sait déjà que croire au sujet de la naissance et de la mort d'Alexandre. L'autorité de Diogène - Laërce (lib. II) nous fait voir qu'effectivement Socrate naquit le 6 thargélion. Pour la défaite de Darius, on est dans l'embarras. Darius ne se trouva que deux fois sur le champ de bataille, en présence d'Alexandre, pour y être vaincu. Ce fut à Issus et à Arbelles. Selon Arrien (liv. II, § 1), la bataille d'Issus fut livrée dans le mois de mæmactérion ; pour celle d'Arbelles, Plutarque dit plusieurs fois qu'elle se livra le 26 boédromion, onze jours après une éclipse de lune, circonstance rapportée par un grand nombre d'auteurs. Qu'il s'agisse donc de l'une ou de l'autre, il est évident qu'Elien s'est trompé. Venons à la défaite des Perses, à *Artémisium*, et c'est de cette bataille que veut parler Elien, comme il le remarque lui-même. « Ce que je viens de « dire, dit-il dans la traduction de M. Dacier, d'une pre- « mière défaite des Perses, doit s'entendre de la bataille « d'Artémise ». Pour prouver l'erreur d'Elien sur ce point, nous avons une autorité d'une bien haute importance, c'est celle d'Hérodote ; aucune ne peut prévaloir contre lui. Hérodote assure donc, liv. VII, § 206, que ce fut à l'époque de la célébration des jeux olympiques, que les Lacédémoniens et les autres Grecs commencèrent à envoyer des troupes pour défendre le passage des Thermopyles contre les Perses. Les jeux olympiques se célébraient au solstice d'été, du 11 au 15 hécatombæon, premier mois de l'été. Le mois de thargélion était le 2e mois du printemps ; ainsi quand la solennité olympique cessait, thargélion était passé depuis un mois et

demi. On voit par le récit d'Hérodote qu'il s'écoula encore du temps entre l'arrivée des Spartiates et le combat des Thermopyles, et ce ne fut qu'après, que fut livrée la bataille d'Artémisium. Il est donc impossible qu'elle ait eu lieu dans le mois de thargélion : elle dut arriver au milieu de l'été; aussi c'est ce que dit Hérodote μέσου θέρεος (lib. VIII, § 12). Elien n'est pas plus heureux pour la bataille de Platée : Plutarque lui assigne une date bien différente. Dans la vie de Camille et dans le traité de la Gloire des Athéniens, c'est le 3 boédromion; dans la vie d'Aristide, c'est le 4 du même boédromion : cette légère différence n'est pas de nature à affaiblir l'autorité de Plutarque, qui de plus donne la date béotienne. Ainsi, bien loin que la bataille de Platée ait été livrée dans le printemps, comme on pourrait l'inférer du témoignage d'Elien, elle aurait été livrée, selon Plutarque, vers la fin de l'été, ce qui est plus d'accord avec tout le détail de la guerre, qui se trouve dans Hérodote. Si Elien s'est trompé pour la date de la bataille de Platée, il en est de même pour celle de Mycale, puisque de l'aveu de toute l'antiquité, celle-ci fut livrée le même jour.

M. Ch. place aussi, sur l'autorité d'Elien, la bataille de Marathon au 6 thargélion, parce que cet auteur rapporte qu'à ce jour les Athéniens acquittaient annuellement le vœu que Miltiade avait fait avant de vaincre les Perses. M. Ch. s'exprime ainsi : « Elien dit encore que les Athéniens cé« lébraient ces événemens par des fêtes : par exemple, la « victoire de Miltiade par un sacrifice de 500 chèvres, « lequel avait lieu ce même jour 6 thargélion. Comme « cette fête était célébrée le 6 thargélion bien long-

« temps avant Elien, ce 6 thargélion n'est donc pas de « l'invention d'Elien; il est, au contraire, du temps « même et de la victoire de Miltiade et de l'institution du « sacrifice : il était ainsi écrit dans les annales antérieures à « Elien; il en était de même pour tous les autres événe- « mens arrivés le 6 du mois de thargélion, et dont Elien « a réuni la série; de même donc, pour le jour de la mort « d'Alexandre, qui est inscrit dans cette série. Ce n'est « donc pas Elien qui a créé cette date de la mort du jeune « conquérant, et cette date doit conserver toute son au- « thenticité comme tirée originellement, ainsi que celle « des autres événemens indiqués par Elien, des histo- « riens qui l'avaient précédé. » Il paraîtrait ainsi, d'après M. Ch. et Elien, que les Grecs avaient été prédestinés à vaincre les Perses, le 6 du mois de thargélion; ils se trouvent cependant encore en défaut pour cette fois, car malheureusement Plutarque atteste en deux endroits que ce fut le 6 de boédremion que les Perses furent vaincus à Marathon. Voilà certainement une belle collection de dates; et cependant, à l'exception d'une seule, elles sont toutes évidemment fausses. Il faut bien maintenant convenir qu'Elien, qui n'était sans doute pas un menteur de dessein prémédité, a pris ou a fait ces concordances. Hé bien, nous nous engageons formellement à expliquer toutes ces dates, d'une manière, à ce que nous croyons, très-satisfaisante, et sans être obligé de faire du 6 thargélion *un jour julien*. Seulement ce ne sera pas pour aujourd'hui.

Il en est donc du passage d'Elien, comme de tous les autres que M. Ch. a allégués pour nous combattre. Discuté

avec soin, bien loin de prouver contre nous, il prouve très-clairement en notre faveur, ce qui est très-remarquable.

Enfin, pour réduire à leur plus simple expression les questions fondamentales discutées dans cette partie de la défense de M. Ch., il est constant 1°. que M. Ch. rejette l'usage civil du cycle de Méton, après avoir admis cependant qu'en l'année de son institution, le commencement de l'année athénienne passa du solstice d'hiver à celui d'été, ce qui dut être la conséquence directe de son adoption civile. M. Ch. veut le réduire à un usage purement astronomique, ce qui est impossible par la nature de sa composition; ce dernier point est d'ailleurs attesté par un passage de Géminus, qui a été mal à propos allégué contre nous, puisqu'il dépose en notre faveur, et par un autre de Galien ainsi conçu : « Les peuples qui règlent « leur année sur la lune, ne peuvent pas indiquer les jours « des équinoxes, des solstices et des levers des étoiles fixes. « On ne peut le faire qu'en mesurant leur temps par le « soleil, comme font les Romains, les Macédoniens, les « Asianiens et d'autres ( Comment., in lib. I, Epid. « Hippocr.) » Il résulte donc de l'opinion de M. Ch., que les Grecs auraient imaginé et préconisé le cycle de Méton pour ne pas s'en servir; de plus, ce cycle fait pour que les néoménies correspondissent aux nouvelles lunes vraies, et pour que les mois lunaires suivissent les lunaisons, aurait, dès son début, été signalé par une erreur grossière, puisqu'il aurait commencé à une époque où la néoménie aurait été en retard de 18 jours (Défense, p. 44); l'erreur peut être le résultat d'un cycle mal fait, mais il

ne commence pas par elle ; 2° cette opinion extraordinaire ne serait adoptée que pour prouver qu'en l'an 382 av. J. C., les éclipses arrivaient le 4 de la lune, et pour pouvoir dater du 4 *posidéon* une éclipse rapportée par Ptolémée, et que cet astronome date seulement du *mois de posidéon*, parce qu'il pensait que tout le monde pouvait savoir à quelle époque d'un mois lunaire pouvaient arriver des éclipses de lune. Enfin 3° le tout aurait pour but de maintenir qu'Alexandre est mort le 6 thargélion de la 4e année de la 113e olympiade, correspondant, selon M. Ch., au 30 mai 323 av. J. C. ; et cela, sur l'autorité d'un auteur et d'un passage indignes de toute confiance, autrement que, comme nous l'avons expliqué, d'un passage qui dit tout simplement qu'Alexandre est mort le 6 thargélion.

Cette dernière assertion contient en particulier une quadruple erreur. D'abord parce que cette détermination n'est fondée que sur une concordance qui ne se rapporte qu'au cycle de Méton rejeté par notre adversaire, puis, parce que le 6 thargélion de la 4e année de la 113e olympiade, selon les tables de Dodwell, alléguées par M. Ch., ne répondit pas au 30 mai 323 av. J. C., mais au 30 mai 324 ; ensuite parce que, pour mettre ce 30 mai 323 en rapport avec le 12 décembre 382, qu'on fait répondre à un 4 posidéon, il faut dans ce calcul faire disparaître une année ; enfin, parce que Dodwell, bornant l'usage de ses tables à la 2e année de la 112e olympiade, époque de la réforme de Calippe, on ne peut leur accorder une durée d'usage que leur auteur ne leur accorde pas, et on doit se conformer aux tables calippiques qui suivent, et

qui placent le 6 thargélion de la 4[e] année de la 113[e] olympiade, au 1[er] mai 324 av. J. C.

Je pense avoir résumé d'une manière claire et palpable les opinions de M. Ch. Je ne pense pas qu'il puisse m'imputer de les avoir altérées, comme je lui reproche de l'avoir fait pour les miennes, dans le but de les combattre avec plus d'avantage. Je demande à présent si en bonne critique on peut s'aventurer jusqu'à prendre, pour point d'appui de tout un système chronologique, un passage tiré d'un écrivain de si médiocre autorité qu'Elien, un Romain qui vivait loin de la Grèce dans le 3[e] siècle de notre ère, et qui, au rapport de Philostrate (*Vit. Sophist., lib. II*, 31), n'avait même jamais passé la mer; un misérable collecteur de traits et d'anecdotes prises sans choix et sans discernement à droite et à gauche. Que faudrait-il donc faire? Renoncer franchement à un système qu'il n'y aucun moyen de soutenir et de faire prévaloir contre l'accord unanime de *toute l'antiquité*, qui amène à des résultats essentiellement différens (1).

---

(1) A propos de ce que nous avons dit dans une note, *Examen critique*, page 4[illegible] que l'hémérologe publié par M. de Ste.-Croix dans les *Mémoires* de l'académie des Belles-Lettres, tom. XLVII, était partout *fort exact*, et que l'explication n'en présentait aucune difficulté, M. Ch. consacre plus de trois pages (52 - 55) à prouver que cet hémérologe est fort inexact, et il présente un aperçu des *nombreuses rectifications* dont il avait besoin. M. Ch. aura raison s'il le veut sur ce point; je n'en maintiens pas moins que ce monument, beaucoup plus important qu'il ne le croit, ne présente aucune difficulté d'explication, mais je dirai que je n'ai

Avant de terminer sa défense, M. Ch. fait quelques observations sur l'incertitude de la véritable époque de la première olympiade, comme si la difficulté était là, et comme si les olympiades ne devaient pas se compter, en remontant d'une année olympique quelconque et sûre, comparée à une année julienne certaine. Il cherche ensuite à faire prendre le change à son lecteur, sur les deux manières de compter des astronomes et des chronologistes, qui les premiers datent l'ère de Nabonassar de l'an 746 av. J. C., et les derniers de l'an 747, de manière à faire croire qu'il a bien pu suivre la première méthode pour dater la mort d'Alexandre, tandis qu'il est certain que M. Ch., qui est un chronologiste, a placé à la manière des chronologistes la mort d'Alexandre au 30 mai 323 : ce qui revient au 30 mai 322, selon la supputation des astronomes, parce qu'ils nomment *zéro* la première année avant l'ère chrétienne.

M. Ch. termine son ouvrage en disant : « Quant au « calendrier macédonien, c'est mal à propos que notre « critique, sans rien ajouter à ce qui a été dit il y a long- « temps à ce sujet, ressuscite l'opinion d'Usserius rela- « tive à la prétendue année solaire des Macédoniens, « opinion qui n'a été adoptée ni par Petau, ni par Dod- « well, ni par Fréret, ainsi que nous l'avons fait voir. « Nous examinerons donc si le nouveau critique a

---

pas prétendu avancer qu'il fut exempt des fautes que M. Ch. rectifie si verbeusement, parce qu'il n'y a pas plus de mérite à le faire que je n'en aurais eu moi-même à relever les fautes d'impression de ses Annales des Lagides.

